

**Tir radio en heures ouvrables :**

La direction met en danger le personnel en ne respectant pas la consigne « Opération de Radiologie Industrielle ». Les tirs de jours sont formellement interdits, sauf exceptionnellement en cas de réseau tendu. Cet été en sortie de révision, la direction a pris la décision de faire des contrôles radio en plein jour pour pouvoir rendre la tranche disponible le plus vite possible. Pourquoi la direction a-t-elle pris le risque d'exposer les travailleurs du site aux rayons ionisants alors que le réseau n'était pas tendu ? Pour quelle raison avoir pris ces risques si ce n'est pour gagner plus d'argent...

**Organisation du service Combustible Logistique Industrielle :**

La CGT alerte la direction que nous ne pouvons garantir que les travaux électriques du domaine tertiaire se font correctement sous couvert de régimes de consignation. Nous demandons la reprise immédiate de cette activité par des agents statutaires. Nous avons été entendus partiellement pour la réinternalisation du chargé de consignation tertiaire. Mais nous alertons à nouveau la direction sur la surcharge de travail occasionné par le retour de cette activité sur un service déjà surchargé. Faut-il rappeler l'accident qui a coûté son bras à un prestataire ? Nous demandons la création d'un poste équivalent en responsabilité au Coordinateur Technique à l'Exploitation pour faire les consignations tertiaire. Le président du Comité d'Etablissement du 18/09 a accédé en partie à notre revendication en créant un poste de chargé d'affaire supplémentaire à CLI.

**Feu projet Tous au BAM :**

Comme aucun nouveau moyen de production n'est prévu sur le site, le président a confirmé l'enterrement du projet *Tous au BAM*. Les services resteront dans le bâtiment administratif et les locaux seront rénovés. La CGT a fait remarquer qu'aucune étude d'ergonomie n'a été faite pour la réhabilitation des locaux vétustes. Une alerte a été émise sur le déplacement du service Q2SE au 3<sup>e</sup> étage. Le bon sens voudrait que Q2SE reste au rez-de-chaussée, dans sa fonction de terrain, pour faciliter le contact, le conseil et la prévention avec les chargés de travaux et les prestataires. Et le couloir du 3<sup>e</sup> étage risque d'être embouteillé par une file d'attente devant le bureau Q2SE.

**Chantier des douches tr.4/5 :**

Suite à l'expérience négatives des vestiaires « provisoires » en tr.4/5 et en tr.2/3, la CGT demande que les mêmes erreurs ne soient pas reproduites. Les douches provisoires devront respecter l'intimité du regard et être isolées des vibrations et du bruit alentour.

**Maitrise des chantiers :**

La CGT alerte le président de la perte de maîtrise des compétences et des moyens de sécurité, sur le tertiaire et comme sur le process, par le service Q2SE. La gestion des chantiers est presque entièrement externalisée, or Q2SE doit rester le garant de la sécurité sur l'ensemble du site. La CGT déplore un manque d'info sur les projets tertiaire et process en amont avant leur validation. Par

exemple, les règles ne sont pas respectées sur les contrôles d'atmosphère en capacité, par certaines entités d'EDF.

#### **Plan de formation :**

Recueil de Prescription du Personnel : Les représentants du CHSCT de Cordemais remettent en cause son application tant qu'ils n'auront pas été consultés ! Il faut savoir qu'au niveau national, il n'existe plus aucune Institution Représentative du Personnel pour valider ce document fondamental qui régleme la sécurité des chantiers à EDF.

Nous demandons un recensement des besoins en formation initiale et recyclage sur tout le site.

Gestes et postures : Nous demandons la programmation d'une formation adaptée à chaque poste de travail, pour tous ceux qui n'en ont jamais eu.

#### **Analyse des accidents et des presqu'accidents :**

La CGT constate une dérive grave sur la mise en œuvre des analyses. Les études ne sont pas toujours faites avec toutes les personnes concernées. Pour mémoire, la participation de la victime, des témoins éventuels de l'accident, du MPL, de Q2SE et du délégataire PdP est obligatoire à l'élaboration de l'arbre des causes. Si toutes les parties ne sont pas réunies, nous conseillons de refuser de participer à l'étude d'accident.

#### **Amiante :**

La cartographie géographique de l'amiante sur le site n'est toujours pas réalisée de façon précise. La mise à jour dans GIE n'est pas faite. La mention amiante dans GIE est banalisée. Que fait la direction pour réduire le risque d'exposition ?

La CGT demande que suite au jugement où EDF Cordemais a été condamné pour avoir rempli de façon incomplète ou minorée des attestations d'exposition professionnelle de fin de carrière, les fiches d'exposition à l'amiante et aux CMR soient remplies correctement.

En 2010 lors du repli de chantier brûleurs tr.2, les fiches d'exposition accidentelles n'ont pas été remplies alors que des agents EDF ont trouvé par hasard de l'amiante. Les fiches d'exposition devraient être faites à l'issue de l'arbre des causes. Pourquoi n'ont-elles pas été signées ?

#### **Tabac :**

La direction et la médecine constate un relâchement dans le respect des zones non-fumeurs.

Les membres du CHSCT préconisent la réinstallation des abris fumeurs qui ont été démontés ou transformés en abris vélo. Pour que les opérateurs puissent sortir du bloc fumer leur cigarette, la CGT insiste sur le respect des effectifs dans les équipes d'exploitation.

La cigarette électronique ne rentre pas dans la législation anti-tabac. Nous demandons de faire cesser son interdiction et nous préconisons la réactivation du groupe de travail anti-tabac.

#### **Dépassement d'horaire :**

La CGT met en doute la sincérité du document fourni, puisque les pratiques de dépassement nous le savons sont bien plus importantes que ne le fait apparaître le pointage.

Par ailleurs, l'ouverture du badgeage pour la période des arrêts de tranche de cet été n'a toujours pas été transmise aux organisations syndicales à leur demande comme le prévoit le Règlement Intérieur de l'Unité. La Direction respecte-t-elle le Code du Travail ? Pourquoi autant de mystère ?

Prochain CHSCT sur la formation le 9 novembre. N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins auprès de vos représentants : [chsct.cordemais@edf.fr](mailto:chsct.cordemais@edf.fr)